

COMMUNE DE VERT-EN-DROUAIS

Mairie de VERT-EN-DROUAIS



37, rue Charles Waddington 28500 VERT-EN-DROUAIS
Tél. 02 37 82 91 01 - Fax 02 37 82 83 75
Email : mairie-vert-en-drouais@wanadoo.fr
Site internet : www.vert-en-drouais.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six, à 19 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en Mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

Mme DELAPLACE Evelyne, M. CASTEL Victoriano, Mme DUMON Florence, M. BOSSET Sébastien, Mme VILLALON Marie-Jeanne, M. MATHA Olivier, M. AUPEE Baptiste, Mme GASTELAIS Delphine, M. CEDARD Christophe, Mme MARNEUR Séverine, M. DIEU Julien, Mme TSIZAZA Rondronirina, M. LECUIROT Fabien, Mme ARCHAT Sarah.

Absent excusé :

Mme WISSOCQ Elodie,

Le conseil municipal a nommé comme secrétaire de séance Madame DUMON Florence.

ORDRE DU JOUR

- Installation du Conseil Municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre des adjoints
- Election des adjoints
- Lecture et remise de la charte de l' élu local accompagnée des articles L 2123-1 à L 2123-35 du Code Général des Collectivités Locales (voir annexe)
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 mars 2026 (voir annexe)
- Mise en place des commissions communales
- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour ENERGIE Eure-et-Loir

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Evelyne DELAPLACE, Maire sortant, rappelle les élections municipales du 15 mars dernier et transmet la présidence de l'assemblée à Monsieur Victoriano CASTEL doyen.

ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur Victoriano CASTEL, président de séance, procède à l'appel des nouveaux membres élus et les déclare installés dans leurs fonctions au sein du conseil municipal.

Il dénombre 14 conseillers présents et déclare le quorum atteint pour procéder à l'élection du Maire.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mesdames Marie-Jeanne VILLALON et Delphine GASTELAIS ont été désignées assesseurs par le conseil municipal.

Monsieur Victoriano CASTEL invite, donc, le conseil à procéder à l'élection du Maire.

Madame Evelyne DELAPLACE se porte candidate au poste de Maire.

Chaque conseiller municipal a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	14
Nombre de bulletins blancs :	2
Nombre de bulletins nuls :	1
Suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	8

A obtenu :

Madame Evelyne DELAPLACE	11 voix
--------------------------	---------

Madame Evelyne DELAPLACE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Madame Evelyne DELAPLACE, élue maire, rappelle que la création du nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- décide de fixer à 4 le nombre d'adjoints au maire
- autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

ÉLECTIONS DES ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint.

Le Maire a constaté la liste suivante :

- Liste de Madame Florence DUMON

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	14
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

A obtenu :

La liste de Madame Florence DUMON :	14 voix
-------------------------------------	---------

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Florence DUMON, à savoir :

- 1^{er} adjoint : Florence DUMON,
- 2^{ème} adjoint : Sébastien BOSSET,
- 3^{ème} adjoint : Marie-Jeanne VILLALON,
- 4^{ème} adjoint : Victoriano CASTEL.

CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Madame le Maire donne lecture de la charte de l'élu local et remet une copie à chaque conseiller municipal.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 mars 2026 n'ayant fait l'objet d'aucune observation est approuvé à l'unanimité.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de créer les commissions municipales, suivantes :

Commission Budget

- Monsieur Olivier MATHA
- Madame Marie-Jeanne VILLALON
- Monsieur Victoriano CASTEL
- Mme Florence DUMON
- Mr Baptiste AUPEE
- Mr Sébastien BOSSET
- Mme Elodie WISSOCQ

Commission affaires scolaires - services périscolaire et extrascolaire - cantine

- Madame Florence DUMON
- Madame Séverine MARNEUR
- Monsieur Juilien DIEU
- Madame Elodie WISSOCQ

Commissions fêtes et cérémonies

- Madame Sarah ARCHAT
- Monsieur Julien DIEU
- Monsieur Sébastien BOSSET
- Monsieur Fabien LECUIROT
- Madame Delphine GASTELAIS
- Madame Florence DUMON
- Madame Séverine MARNEUR
- Monsieur Victoriano CASTEL
- Madame Marie-Jeanne VILLALON

Commission Urbanisme - Travaux

- Monsieur Sébastien BOSSET
- Monsieur Victoriano CASTEL
- Monsieur Fabien LECUIROT
- Monsieur Baptiste AUPEE
- Monsieur Christophe CEDARD

Commission Cadre de vie

- Monsieur Julien DIEU
- Monsieur Olivier MATHA
- Madame Sarah ARCHAT
- Madame Delphine GASTELAIS
- Monsieur Sébastien BOSSET
- Madame Marie-Jeanne VILLALON

Commission en charge du personnel communal

- Monsieur Fabien LECUIROT
- Madame Marie-Jeanne VILLALON
- Monsieur Sébastien BOSSET

Commission Culture et référent office du Tourisme

- Madame Elodie WISSOCQ (référente office du tourisme)
- Madame Florence DUMON
- Madame Rondronirina TSIZAZA
- Madame Marie-Jeanne VILLALON
- Madame Séverine MARNEUR
- Madame Sarah ARCHAT

Commission Communication

- Monsieur Christophe CEDARD
- Monsieur Fabien LECUIROT
- Monsieur Victoriano CASTEL
- Madame Marie-Jeanne VILLALON
- Madame Séverine MARNEUR
- Madame Delphine GASTELAIS
- Madame Florence DUMON

Commission Sociale

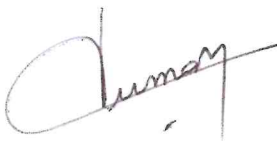
- Madame Rondronirina TSIZAZA
- Madame Florence DUMON
- Madame Séverine MARNEUR

TERRITOIRE D'ÉNERGIE EURE-ET-LOIR - DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET SUPPLÉANT

Le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné Monsieur Victoriano CASTEL, délégué titulaire et Monsieur Christophe CEDARD, délégué suppléant, pour représenter notre commune au sein du syndicat Territoire d'Énergie d'Eure-et-Loir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures et sept minutes.

La secrétaire
Florence DUMON



Le Maire,
Evelyne DELAPLACE

